



01 / TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Acheter et vendre

Un accompagnement spécialisé pour rechercher un château d'eau, préparer sa vente et suivre la transaction avec le notaire.

TROUVER

Sous mandat écrit de recherche

Pour les acquéreurs

Recherche selon vos critères, contacts avec les propriétaires, premières vérifications, visites, négociation et suivi de l'acquisition avec le notaire.

VENDRE

Sous mandat écrit de vente

Pour les propriétaires privés et publics

Préparation du dossier commercial, recherche d'acquéreurs, visites, examen des offres, négociation et suivi de la cession avec le notaire.

BARÈME DES HONORAIRES MAXIMUMS

Montants exprimés en euros, toutes taxes comprises. TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Mission	Calcul sur le prix P	À la charge de
VENDRE Option vendeur	5 % Forfait minimum : 1 500 €	Vendeur
VENDRE Option acquéreur	5 % Forfait minimum : 1 500 €	Acquéreur
TROUVER Mandat de recherche	5 % Forfait minimum : 2 000 €	Acquéreur

Assiette P : prix de vente du bien hors honoraires à la charge de l'acquéreur ; lorsque les honoraires sont à la charge du vendeur, prix avant déduction de ceux-ci.

Calcul et répartition :

pour chaque mission, le plus élevé du pourcentage et du forfait minimum est retenu ; ils ne s'additionnent pas. Pour VENDRE, les options « vendeur » et « acquéreur » sont alternatives, non cumulatives. Le mandat précise les honoraires convenus (au plus égaux aux maximums), leur assiette et la partie qui en supporte le paiement.



Donner une direction au projet

Chaque mission peut être sollicitée selon votre besoin. Les études de conseil sont distinctes des mandats de transaction et restent facultatives.

IMAGINER

1 500 € TTC

Particuliers, collectivités et gestionnaires

Explorer les usages possibles, comparer des scénarios, proposer des orientations pour les espaces et repérer les contraintes. Références, enveloppe budgétaire indicative et prochaines étapes.

Livable : Dossier d'orientation illustré.

STRUCTURER

Dès 2 900 € TTC

Collectivités et gestionnaires

À partir d'une orientation choisie : formaliser les besoins et le programme, définir les études à commander, préparer les consultations, le calendrier et le budget selon les chiffrages disponibles.

Livable : Programme et trame de consultation.

VALORISER

Dès 1 900 € TTC

Collectivités et gestionnaires

Préparer une fresque ou un projet artistique lié à l'ouvrage et au territoire : intention, cahier des charges, recherche et consultation d'artistes, comparaison des propositions reçues.

Livable : Dossier artistique et cahier des charges.

FINANCER

Dès 1 200 € TTC

Collectivités ; particuliers selon le projet

Identifier les aides pertinentes, examiner leurs conditions et échéances, construire un plan de financement prévisionnel et organiser les démarches. Montage et dépôt des dossiers distincts.

Livable : Plan de financement et feuille de route.

Montage d'un dossier de financement simple

750 € TTC / dossier

Pour un dispositif identifié et des pièces déjà disponibles. Périmètre confirmé au devis. Dossiers complexes : sur devis.

Tarifs TTC. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.



MAISON D'EAU

Reconversion et valorisation de châteaux d'eau

03 / MODALITÉS ET IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Un cadre clair pour avancer

Les conditions de chaque intervention sont précisées avant engagement, dans un mandat de transaction ou un devis de conseil.

Transaction sous mandat écrit. La mission, la durée, les déplacements et les honoraires sont définis au mandat. La rémunération est exigible après conclusion de l'opération constatée par acte authentique.

Répartition des honoraires. Pour VENDRE, les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, conformément au mandat. Ces deux options sont alternatives : il ne s'agit pas de deux commissions.

Intervention sous deux mandats. Maison d'eau peut intervenir, pour un même bien, sous un mandat de vente et un mandat de recherche distincts. Chaque mandat précise la mission, la rémunération et la partie qui la supporte. Les parties sont informées des deux interventions. Deux rémunérations sont possibles uniquement si les exigences légales sont respectées pour chacun des mandats et reprises dans l'engagement des parties.

Études de conseil. Le devis fixe le périmètre, les documents, réunions, délais et livrables. Les visites et déplacements sont chiffrés avant commande. Les travaux déjà réalisés sont pris en compte dans les missions suivantes.

Limites. Hors plans d'architecte, études techniques, autorisations, maîtrise d'œuvre et chiffrage détaillé des travaux. Pour VALORISER : artiste, réalisation, travaux et moyens d'accès distincts. Budgets indicatifs ; autorisations et aides non garanties.

ÉA MAISON D'EAU

SASU au capital de 3 000 €
SIREN : 107 122 632 R.C.S. Bobigny
Code APE / NAF : 70.22Z

26, rue Victor Mercier
93100 Montreuil

www.maisondeau.fr
contact@maisondeau.fr

CARTE PROFESSIONNELLE T

CPI 9301 2026 000 000 032
Délivrée par la CCI Paris Île-de-France
Valable jusqu'au 1er octobre 2029

Transactions sur immeubles
et fonds de commerce

Non-détention de fonds
Absence de garantie financière

Honoraires maximums en montant total à payer. TVA non applicable, article 293 B du CGI.
Maison d'eau ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs autres que sa rémunération.